

De l'argent il y en a !

Défendons les services publics

Défendons nos salaires !

Rouen, Novembre 2018

Depuis 8 ans, le salaire (point d'indice) des agents publics a augmenté, en tout et pour tout, de 1.2%. Concrètement cela signifie, par exemple :

- pour un adjoint administratif ou technique (catégorie C) une perte de 254€ par mois
- pour un rédacteur ou un technicien (catégorie B) une perte de 345€ par mois
- pour un attaché (catégorie A) une perte de 460€ par mois

Monsieur le Ministre de l'Économie a déclaré, le 28 octobre: « Notre message a toujours été le même : le travail doit payer. Nous voulons que ceux qui travaillent puissent mieux vivre ».

C'est un mensonge !

Contrairement aux salaires, les prix ne cessent de grimper !

Depuis le 1^{er} Janvier 2018 :

- ❖ Prix du gaz +16% et annonce d'une nouvelle hausse de 6%
- ❖ Loyer +1.57% par absence de mesures d'encadrement
- ❖ Timbre postal rouge +13%
- ❖ Kilo de carottes +43%
- ❖ Plaquette de beurre +10%
- ❖ Des hausses très importantes sont annoncées sur les mutuelles

Et depuis 2016 :

- ❖ Le litre de SP 95 est passé de 1.34€ à 1.56€ (+16%)
- ❖ Le litre de Gazole est passé de 1.17€ à 1.52€ (+31%)

À la question : « Envisagez-vous dans le budget 2019 de ralentir la hausse des taxes sur les carburants ? » Monsieur le Ministre de l'Économie répond : « une bonne politique, c'est de garder le cap. Nous ne ferons pas de retour en arrière ». **Rappelons que :**

- ❖ **le Gouvernement a supprimé l'impôt sur la fortune (ISF).**
- ❖ **le Gouvernement a appauvri les retraités, en particulier par la hausse de la CSG**
- ❖ **Total et les grands groupes pétroliers perçoivent des dividendes record, de même que les actionnaires du CAC 40.**

La CGT du Conseil Départemental 76 demande :

La hausse du point indiciaire de 15% pour rattraper la perte depuis 8 ans (soit le passage d'un salaire de 1500€ à 1725€ et d'un salaire de 2000€ à 2300€)

La hausse des pensions

La suppression de la CSG pour les retraités

D'ici 2022

Le gouvernement PHILIPPE-MACRON, avec la Politique d'Action publique 2022, veut supprimer 120 000 postes dans les services publics et réduire de 60 milliards le budget du secteur public.

Il veut en finir avec le Statut et recourir massivement aux contrats.

Il veut imposer aux usagers de recourir à internet pour toute démarche.



« Il n'y aurait plus d'argent pour le service public » ?

Mais... le gouvernement a débloqué un Fonds de 700 millions sur 5 ans pour la Transformation de l'Action Publique, permettant la casse des services publics.

Au Département de Seine-Maritime, cette « transformation » a déjà commencé.

Quelques exemples :

- fermeture de 6 centres des routes (plus de déplacements pour les agents et moins d'entretien, donc moins de sécurité pour les usagers) et suppression de 15 postes
- fermeture de la crèche départementale : encore moins d'accueil collectif pour les jeunes enfants (contrairement aux annonces du gouvernement)
- délocalisation du Centre d'Information et de Gestion du Trafic : encore plus de déplacements pour les agents
- fin de la convention avec l'Agence Régionale de la Santé et fermeture des 6 consultations du Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic garanties par le CD 76 et adossées aux centres de planification : cela constitue un vrai danger pour la santé publique.
- Protection Maternelle et Infantile en péril par le manque organisé de personnel (fin de détachements et suppression de 17,5 postes de puéricultrices...) : moins de prévention et moins de soutien aux usagers...
- Suppression des postes des Référents Spécialisés Insertion : encore moins d'accompagnement pour les bénéficiaires du RSA (contrairement aux annonces du Plan Pauvreté)

Et la Direction

- lance des appels d'offre pour privatiser les missions, dont celle des espaces verts dans les collèges
- revoit systématiquement les effectifs des collèges à la baisse
- annonce son intention de supprimer 232 postes supplémentaires

↳ Accueil des usagers et conditions de travail toujours plus dégradés !



Ainsi il n'y a pas d'argent pour financer le service public et ses agents ... mais il y en a pour casser les services !

Exemple : l'indemnité dite de départ volontaire.

De quoi s'agit-il ? D'une indemnité de 24 mois de rémunération brute versée à l'agent public qui, « spontanément », renoncerait à son emploi, à son poste, à son ancienneté, à son statut d'agent public. Donc plus de chômeurs, et toujours moins d'agents publics pour répondre aux besoins des usagers.

Le Département vient d'en décider la mise en œuvre dans le cadre de la disparition de missions. Pour fermer quels services ? Pour supprimer quels postes ? Le vôtre ?

Le gouvernement, nationalement, débloque 50 millions pour mettre en place cette indemnité dite de départ volontaire.

POUR la CGT, c'est clair, c'est TOUS ENSEMBLE !

- défendons les services publics parce qu'ils sont indispensables à la population,
- défendons les emplois publics statutaires pour les garantir,
- faisons obstacle aux suppressions de postes et aux fermetures de sites,
- défendons nos garanties collectives et notre protection sociale dont la retraite.